

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00308

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - PROGRAMME «REBONDS» - BIENNALE DE LA DANSE 2021

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 67

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT

Membres titulaires absents excusés :

M. Georges HALLARY, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

Le 20 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

02 462-24620770-20201015-0202003080

DATE D'APPARITION: 20 octobre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 OCTOBRE 2020

CHARTRE DE COOPERATION CULTURELLE - PROGRAMME «REBONDS» - BIENNALE DE LA DANSE 2021

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, une ambition commune a été définie pour porter des actions concrètes dans les domaines de l'économie, de la culture, des transports et de l'aménagement, ceci afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement de l'attractivité du territoire métropolitain.

A ce titre, il a été décidé de mettre en place des actions visant à contribuer à l'appropriation par les habitants de cette coopération métropolitaine à travers les projets dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs.

Le volet culturel vise aussi à développer les liens entre les habitants du Pôle Métropolitain, afin de se forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant sur les grands événements, tels que :

- les biennales d'art contemporain et de la danse, alternativement une année sur deux, pour la Métropole de Lyon ;
- la biennale du cirque pour la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) ;
- la biennale internationale du design pour Saint-Etienne Métropole ;
- le Jazz à Vienne pour ViennAgglo ;
- le festival des nouvelles voix pour la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône ;
- le Jazz Day Unesco chaque année le 30 avril.

Au niveau de Saint-Etienne Métropole, la coopération culturelle se traduit à travers une charte. Cet outil engage les collectivités signataires, dans le cadre de leurs compétences respectives et de manière coordonnée, à développer des coopérations et le sentiment d'appartenance à une même Métropole dans le domaine de la culture.

Au regard de ces éléments et suite à un appel à projets destiné aux collectivités signataires, en capacité d'accueillir ce type d'évènement, pour l'édition 2020 de la Biennale de la Danse de Lyon (reportée en 2021 suite à la crise sanitaire), la commune de Saint-Chamond souhaite accueillir un spectacle et donc s'inscrire dans le Programme « Rebonds ».

Saint-Etienne Métropole accompagnera le projet dans la limite de 50 % des dépenses éligibles (dépenses techniques et artistiques) réalisées plafonnées à 12 000 € par candidat.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention :

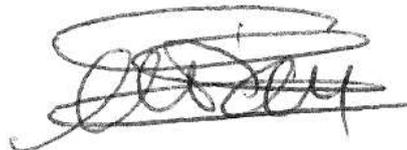
- maximum de 6 000 € à la commune de Saint-Chamond pour l'accueil du spectacle «Carmen(s)». Le budget global de l'opération s'élève à 15 232 € et les dépenses éligibles à 12 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention maximum de 6 000 € à la commune de Saint-Chamond pour son projet de résonance à la Biennale de la Danse ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention permettant le traitement satisfaisant de ce dossier ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget culture des exercices 2020 et 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU